



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Marches publics

Question écrite n° 38435

Texte de la question

M Alain Bonnet demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, de bien vouloir lui donner quelques précisions sur les travaux administratifs en cours depuis plusieurs mois pour résoudre au mieux des intérêts des entreprises le problème du financement des marchés d'Etat. En effet, parce que les services étatiques s'informatisent, et sous la pression des collectivités publiques, les marchés de travaux publics en général font l'objet de contrat de groupe entre plusieurs entreprises. Or le financement des travaux par ces entreprises fait l'objet de politiques financières différentes et il est quasi impossible actuellement à une entreprise qui travaillait avec le CEPME d'utiliser le plafond accordé en avance sur marché et en paiement à titre d'avance, ce qui gêne considérablement la gestion financière des entreprises au moment où celles-ci se débattent dans la conjoncture actuelle de sous-emploi. En conséquence, il semblerait équitable de modifier cette procédure en laissant à l'entreprise la libre disposition de sa part de marché dans le groupement en l'autorisant à la nantir, obtenant ainsi les avantages du passé.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38435

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1336